



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE
07440 ALBOUSSIÈRE
Tel : 04 75 58 30 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 mars 2019

MEMBRES DU CONSEIL

En exercice	15
Présents	9
Absent	6
Votants	9 + 3 pouvoirs

DATE DE CONVOCATION : 4 mars 2019

DATE D'AFFICHAGE : 4 mars 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le 7 mars à 20h

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur PONTON Philippe, Maire,

Présents : Madame BOZZOLAN Cécile et Messieurs ASTIER Gérard, CORBIN Maxime, COURBIS Bernard, DELARBRE Sébastien, DUPRET Dominique, NODIN Christophe, PONTON Philippe, RAVAGE Raymond

Absents excusés : BERNARD Chantal, GARNIER Gabrielle (pouvoir P. PONTON), LANCIAN Céline, LEGRAND Véronique (pouvoir S. DELARBRE), OSMUK Virginie (pouvoir D. DUPRET)

Absent : Guillot Richard

Secrétaire de séance : *DELARBRE Sébastien*

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour il s'agit, pour les ajouts, de :

- Demande de subvention de l'association des anciens combattants pour l'année 2019 ainsi que la régularisation pour l'année 2018.
- Demande de subvention de l'association «l'amicale du Grand Pré » pour l'année 2019 ainsi que la régularisation pour l'année 2018.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance précédente en date du 24 Janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU CONSEIL

Délibération 2019-008

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

Compte de gestion 2018				
résultats budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total	
Recettes nettes	137 335,86	120 815,62	258 151,48	
Dépenses nettes	56 625,38	152 915,46	209 540,84	
Résultats propres de l'exercice	80 710,48	-32 099,84	48 610,64	
résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats clôture de l'exercice 2018
Investissement	-56 093,54		80 710,48	24 616,94
Fonctionnement	70 725,80	66 237,86	-32 099,84	-27 611,90
total	14 632,26	66 237,86	48 610,64	-2 994,96

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2019-009

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et de l'Adjoint aux finances, Président de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN, Adjoint aux finances, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du camping municipal 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	152 915,46 €	120 815,62 €	56 625,38 €	137 335,86 €
résultats reportés		4 487,94 €	56 093,54 €	
totaux	152 915,46 €	125 303,56 €	112 718,92 €	137 335,86 €
résultat de clôture	27 611,90 €			24 616,94 €

Investissement besoin de financement
Investissement excédent de financement

24 616,94 €

	solde dépenses	solde recettes
restes à réaliser	1 757,78 €	1 757,78 €
besoin de financement des restes à réaliser		
excédent de financement des restes à réaliser		

2- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux dé et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-010

COMPTE ADMINISTRATIF/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2018,

Vu les résultats de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du camping municipal 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Camping municipal - Affectation du résultat 2018 avec reprise des résultats n-1

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	152 915,46 €	120 815,62 €	56 625,38 €	137 335,86 €
résultats reportés		4 487,94 €	56 093,54 €	
totaux	152 915,46 €	125 303,56 €	112 718,92 €	137 335,86 €
résultat de clôture	27 611,90 €			24 616,94 €

Investissement besoin de financement	- €
Investissement excédent de financement	24 616,94 €

	restes à réaliser	solde dépenses	solde recettes
besoin de financement des restes à réaliser		1 757,78 €	1 757,78 €
excédent de financement des restes à réaliser			
besoin total de financement		- €	
excédent total de financement			

2- **Considérant l'excédent de fonctionnement,**

DECIDE d'affecter au compte 1068 la somme de	- €	(section d'investissement)
DECIDE de reprendre au compte D002 la somme de	27 611,90 €	(Déficit de fonctionnement reporté)
DECIDE de reprendre au compte R001 la somme de	24 616,94 €	(excédent d'investissement reporté)

3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-011

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET LOTISSEMENT DE BERGERON

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

Compte de gestion 2018 - lotissement de Bergeron			
résultats budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	11 636,92	2 865,92	14 502,84
Résultats propres de l'exercice	-11 636,92	-2 865,92	-14 502,84

résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats clôture de l'exercice 2018
Investissement	165 688,17	0,00	-11 636,92	154 051,25
Fonctionnement	-92 228,26	0,00	-2 865,92	-95 094,18
total	73 459,91	0,00	-14 502,84	58 957,07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2019-012

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET LOTISSEMENT DE BERGERON

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et de l'Adjoint aux finances, Président de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN, Adjoint aux finances, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1- APPROUVE le compte administratif du budget du lotissement de BERGERON 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	2 865,92 €	- €	11 636,92 €	- €
résultats reportés	92 228,26 €			165 688,17 €
totaux	95 094,18 €	- €	11 636,92 €	165 688,17 €
résultat de clôture	95 094,18 €			154 051,25 €

Investissement besoin de financement	- €
Investissement excédent de financement	154 051,25 €

restes à réaliser

--	--

2- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

4- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-013

COMPTE ADMINISTRATIF/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET LOTISSEMENT DE BERGERON

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2018,

Vu les résultats de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du lotissement de BERGERON 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	2 865,92 €	- €	11 636,92 €	- €
résultats reportés	92 228,26 €			165 688,17 €
totaux	95 094,18 €	- €	11 636,92 €	165 688,17 €
résultat de clôture	95 094,18 €			154 051,25 €
	Investissement besoin de financement		- €	
	Investissement excédent de financement		154 051,25 €	
	restes à réaliser			
	besoin de financement des restes à réaliser		- €	
	excédent de financement des restes à réaliser			
	besoin total de financement			
	excédent total de financement			

2- Considérant le déficit de fonctionnement,

DECIDE de reprendre au compte D002 la somme de
DECIDE de reprendre au compte R001 investissement la somme

	(déficit de fonctionnement reporté)
95 094,18 €	
154 051,25 €	

3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-014

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

Compte de gestion 2018 - budget commune				
résultats budgétaires de l'exercice		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes		339 355,70	992 179,61	1 331 535,31
Dépenses nettes		280 510,05	852 620,82	1 133 130,87
Résultats propres de l'exercice		58 845,65	139 558,79	198 404,44
résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats clôture de l'exercice 2018
Investissement	-97 821,65		58 845,65	-38 976,00
Fonctionnement	320 315,52	208 834,29	139 558,79	251 040,02
total	222 493,87	208 834,29	198 404,44	212 064,02

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2019-015

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et de l'Adjoint aux finances, Président de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN, Adjoint aux finances, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2018 COMMUNE, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Opération de l'exercice	852 620,82		280 510,05	339 355,70
	€	992 179,61 €	€	€
résultats reportés		111 481,23 €	97 821,65 €	
			378 331,70	339 355,70
totaux	852 620,82	1 103 660,84 €	€	€
résultat de clôture		251 040,02 €	38 976,00 €	

Investissement besoin de financement	38 976,00 €
Investissement excédent de financement	

	solde dépenses	solde recettes
restes à réaliser	64 991,67 €	€ 64 991,67
besoin de financement des restes à réaliser	€ -	
excédent de financement des restes à réaliser	€ -	

- 2- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.
- 4- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-016

COMPTE ADMINISTRATIF/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET COMMUNE

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le compte administratif 2018,
- Vu les résultats de l'exercice 2018,
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2018 COMMUNE, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	852 620,82 €	992 179,61 €	280 510,05 €	339 355,70 €
résultats reportés		111 481,23 €	97 821,65 €	
totaux	852 620,82 €	1 103 660,84 €	378 331,70 €	339 355,70 €
résultat de clôture		251 040,02 €	38 976,00 €	

Investissement besoin de financement	38 976,00 €
Investissement excédent de financement	

restes à réaliser
 besoin de financement des restes à réaliser
 excédent de financement des restes à réaliser

solde dépenses	solde recettes
64 991,67 €	64 991,67 €
- €	
- €	

besoin total de financement	38 976,00 €
total besoin de financement	38 976,00 €
excédent total de financement	
total excédent de financement	

2- Considérant l'excédent de fonctionnement,
DECIDE d'affecter au compte 1068 la somme de

141 040,02 €	(section d'investissement)
	(excédent de
110 000,00 €	fonctionnement reporté)
38 976,00 €	reporté)

DECIDE de reprendre au compte R002 la somme de

DECIDE de reprendre au compte D001 investissement la somme

3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-017

VOTE DES TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Il est exposé les taux d'imposition actuels à savoir :

Taxe d'habitation : 10.87%
 Taxe foncière (bâti) : 16.38%
 Taxe foncière (non bâti) : 53.26%

Et de les maintenir pour l'année 2019.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le maintien de ces taux pour l'année 2019
- **DEMANDE** l'application de la présente

Délibération 2019-018

BUDGET PRIMITIF 2019 CAMPING MUNICIPAL

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2019.

Il présente le Budget principal équilibré en section fonctionnement à 122 653.74 € et en section investissement à 31 127.34 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif du budget Principal 2019 résumé ainsi qu'il suit :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2019 -VUE D'ENSEMBLE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
011	charges à caractère général	33 450,00 €	013	atténuations des charges	
012	charges de personnel	50 000,00 €	70	produits des services	83 453,74 €
014	atténuations des produits		73	impôts et taxes	
65	autres charges de gestion	10,00 €	74	dotations et participations	
66	charges financières	5 829,22 €	75	autres produits gestion	24 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	77	produit exceptionnel	15 200,00 €
022	dépenses imprévues				
023	virement investissement				
042	dotation amortissements	4 752,62 €			
002	Deficit de fonctionnement reporté	27 611,90 €			
total dépenses fonctionnement		122 653,74 €	total recettes de fonctionnement		122 653,74 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
16	remboursement emprunt	19 904,96 €	16	emprunt	1 757,78 €
	opérations d'investissement	11 222,38 €	10	dotations, fonds divers	
			040	opé ordre de transfert entre sections	4 752,62 €
			001	Excédent reporté	24 616,94 €
total dépenses d'investissement		31 127,34 €	total recettes d'investissement		31 127,34 €

- **DIT** que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération 2019-019

BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT DE BERGERON

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2019.

Il présente le Budget principal équilibré en section fonctionnement à 359 137.27 € et en section investissement à 415 439.65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif du budget Principal 2019 résumé ainsi qu'il suit :

BUDGET LOTISSEMENT BERGERON 2019 -VUE D'ENSEMBLE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
65	autres charges de gestion	2,00 €	70	produits des services	97 746,87 €
023	vir à la section investissement	22 848,65 €	75	autres produits gestion	2,00 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	241 192,44 €	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	143 444,87 €
			043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	117 943,53 €
002	déficit de fonctionnement reporté	95 094,18 €			
total dépenses fonctionnement		359 137,27 €	total recettes de fonctionnement		359 137,27 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
16	remboursement emprunt	156 703,94 €	021	virement de la section fonctionnement	22 848,65 €
040	opé ordre transfert entre sections	140 792,18 €	040	opé ordre transfert entre sections	238 539,75 €
041	opé patrimoniales	117 943,53 €	001	excédent d'investissement reporté	154 051,25 €
total dépenses d'investissement		415 439,65 €	total recettes d'investissement		415 439,65 €

- **DIT** que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération 2019-020

BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2019.

Il présente le Budget principal équilibré en section fonctionnement à 1 014 453.52 € et en section investissement à 584 856.11 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif du budget Principal 2019 résumé ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL 2019 -VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
011	charges à caractère général	335 200,00 €	013	atténuations des charges	18 300,00 €
012	charges de personnel	298 300,00 €	70	produits des services	169 155,75 €
014	atténuations des produits	85 648,00 €	73	impôts et taxes	309 300,00 €
65	autres charges de gestion	130 117,00 €	74	dotations et participations	332 000,00 €
66	charges financières	33 424,15 €	75	autres produits gestion	51 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 750,00 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €
022	dépenses imprévues	1 500,00 €	002	report excédent	110 000,00 €
023	virement investissement	104 016,60 €			
042	dotation amortissements	24 497,77 €	042	dotation amortissements	24 497,77 €
total dépenses fonctionnement		1 014 453,52 €	total recettes de fonctionnement		1 014 453,52 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
16	remboursement emprunt	119 952,91 €	16	emprunt	156 399,40 €
204	subvention équipement versée	15 000,00 €	13	subventions liées aux opérations d'investissement	114 402,13 €
20	immobilisation incorporelles	0,00 €			
21	immobilisation corporelles	2 200,00 €	10	dotations, fonds divers	161 340,02 €
27	immobilisation financière	1 500,00 €	27	autres immo financières	0,00 €
020	dépenses imprévues	1 500,00 €			
23	opérations d'investissement	357 029,24 €			
040	opé ordre de transfert entre sections	24 497,77 €	040	opé ordre de transfert entre section	24 497,77 €
041	opé patrimoniales	24 200,19 €	041	opé patrimoniales	24 200,19 €
001	déficit reporté	38 976,00 €	021	vir à la section de fonctionnement	104 016,60 €
total dépenses d'investissement		584 856,11 €	total recettes d'investissement		584 856,11 €

- DIT que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération 2019-021

SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE VERS BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Vu la délibération n°2019-020 du 7 mars 2019 relative à l'approbation du Budget 22019 (Budget Principal et Budget Annexe),

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité, pour équilibrer le budget annexe du camping municipal de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal, afin de réaliser des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du camping et assurer son développement.

Pour cela, il détaille le montant de subvention nécessaire :

- Subvention d'équilibre du Budget Principal (compte 204) vers le Budget Annexe camping (compte 774): 15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le budget annexe du camping municipal, comme détaillé ci-dessus,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2019,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération 2019-022

DUREE AMORTISSEMENTS – BUDGET CAMPING MUNICIPAL (M4)

Vu la délibération n°2019-018 du 7 mars 2019 relative à l'approbation du Budget 2019 du budget annexe du camping municipal,

Monsieur le Maire expose le tableau suivant, proposant la durée des amortissements à appliquer sur le budget du camping municipal pour les immobilisations suivantes :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2019 - DUREE AMORTISSEMENT		
	IMMOBILISATIONS	DUREE
INCORPORELLES	Logiciels	2 ans
CORPORELLES	Voitures	10 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	15 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
	Matériel informatique	5 ans
	Matériels classiques	10 ans
	Coffre-fort	30 ans
	Installations et appareils de chauffage	20 ans
	Appareils de levage-ascenseurs	30 ans
	Appareils de laboratoire	10 ans
	Equipement de garages et ateliers	15 ans
	Equipements des cuisines	15 ans
	Equipements sportifs	15 ans
	Installation de voirie	30 ans
	Plantations	20 ans
	Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
	Terrains de gisement (mines et carrières)	sur la durée du contrat d'exploitation
	Construction sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
	Bâtiments légers, abris	15 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau d'amortissements détaillé ci-dessus

Délibération 2019-023

DEMANDE SUBVENTIONS DETR 2019

Monsieur le Maire expose les trois projets de travaux pour lesquels, une demande de subvention au titre de la DETR 2019 va être effectuée pour chacun d'entre eux :

Réhabilitation des bâtiments communaux - DETR 2019	type travaux	Montant devis HT	n°devis
Bâtiment des services techniques	extension du toit existant (charpente couverture et zinguerie)	20 748,60 €	DE18307
	rénovation du toit existant	1 433,00 €	30
Le château	menuiserie	13 955,34 €	DE01010
	remplacement luminaires (dont de sécurité)	7 382,27 €	DE082976
Salle communale	remplacement de la chaudière	16 674,00 €	DE082977
Presbytère	isolation par l'extérieur	64 000,00 €	montant estimé voir document du 04/06/2018
Bureau école-direction	menuiserie + porte d'entrée	2 822,81 €	DE01008
Local petite enfance	menuiserie	4 689,63 €	DE01008
	chauffage	10 132,35 €	DE82975
TOTAL		141 838,00 €	
Révision du prix des devis 1,2%		1 702,06 €	
TOTAL GLOBAL		143 540,06 €	

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
voir liste devis		€
TOTAL DEPENSES		143540,06
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
Union Européenne		€
DETR / DSIL		55 980,62 €
Conseil		€
Départemental		€
Conseil régional	subvention pour local petite enfance	5 928,00 €
EPCI		€
Autre (précisez)		
Sous-total		61 908,62 €
Autres y compris aides privées		
(précisez)		€
(précisez)		€
Sous-total		0
Part demandeur		
Fonds propres		81 631,44 €
Emprunt		€
Autre (précisez)		€
Sous-total		
TOTAL RECETTES		143 540,06 €

(*) Joindre une copie de toute décision de subvention relative à l'opération

2- Les travaux de rénovation des deux courts de tennis de la commune, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
voir détail des travaux		€
TOTAL DEPENSES		50000
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
Union Européenne		€
DETR / DSIL		19500
Conseil		€
Départemental		€
Conseil régional	subvention	10400
EPCI		€
Autre (précisez)		€
Sous-total		29900
Autres y compris aides privées		
(précisez)		€
(précisez)		€
Sous-total		0
Part demandeur		
Fonds propres		20100
Emprunt		€
Autre (précisez)		€
Sous-total		20100
TOTAL RECETTES		50000
<i>(*) Joindre une copie de toute décision de subvention relative à l'opération</i>		

3- Equipements sportifs : aire de jeux + local sportif, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
voir détail des travaux sur les devis		€
TOTAL DEPENSES		50500
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
Union Européenne		€
DETR / DSIL		19695
Conseil		€
Départemental		€
Conseil régional		
EPCI		€
Autre (précisez)	TDIL	10000
Sous-total		29695
Autres y compris aides privées		
(précisez)		€
(précisez)		€
Sous-total		0
Part demandeur		
Fonds propres		20805
Emprunt		€
Autre (précisez)		€
Sous-total		20805
TOTAL RECETTES		50500

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes de subvention ci-dessus, selon les plans prévisionnels énoncés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention concernées

Délibération 2019-024

MAITRISE OUVRAGE TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX : ENF – CARREFOUR DE LA POSTE – AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE OUVRAGE TEMPORAIRE

Le Maire présente à l'assemblée que l'opération de dissimulation des réseaux de distribution d'électricité, l'opération d'effacement des réseaux d'éclairage public et l'opération d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications du carrefour de la poste, concernent deux maîtres d'ouvrage.

- le SDE pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité
- la collectivité pour les travaux d'éclairage public et l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 et l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, peuvent permettre à la Commune, pour faciliter la coordination du chantier, de désigner le SDE07 par convention, comme indique le maître d'ouvrage des opérations de dissimulation de réseau d'éclairage public et d'installation du génie civil de communications électroniques réalisés en concomitance avec les travaux de dissimulation de réseau de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDE07.

La convention rédigée par le SDE07 précise les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités techniques, administratives et financières de la convention de la maîtrise d'ouvrage du SDE07
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention

Délibération 2019-025

MAITRISE OUVRAGE TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX : ENF – RD 219 – AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE OUVRAGE TEMPORAIRE

Le Maire présente à l'assemblée que l'opération de dissimulation des réseaux de distribution d'électricité, l'opération d'effacement des réseaux d'éclairage public et l'opération d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications de la RD219, concernent deux maîtres d'ouvrage.

- le SDE pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité
- la collectivité pour les travaux d'éclairage public et l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 et l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, peuvent permettre à la Commune, pour faciliter la coordination du chantier, de désigner le SDE07 par convention, comme indique le maître d'ouvrage des opérations de dissimulation de réseau d'éclairage public et d'installation du génie civil de communications électroniques réalisés en concomitance avec les travaux de dissimulation de réseau de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDE07.

La convention rédigée par le SDE07 précise les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités techniques, administratives et financières de la convention de la maîtrise d'ouvrage du SDE07

- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention

Délibération 2019-026
SUBVENTIONS 2019

Il est exposé les demandes de subvention des associations suivantes :

- Amicale du Grand Pré, située à ALBOUSSIÈRE: régularisation subvention 2018 + versement subvention 2019 soit 400 €

- Les anciens combattants d'Alboussière, située à CHAMPIS : régularisation subvention 2018 + versement subvention 2019 soit 400 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les deux demandes de subventions indiquées et les montants afférents
- **DEMANDE** l'application de la présente

Focus sur les annuités du lotissement de BERGERON et de la COMMUNE :

LOTISSEMENT DE BERGERON						
Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)						
Année	Capital		Intérêts	Frais	Capital restant	
2019	150 178,73	11 850,15	2 652,69	0,00	14 502,84	138 328,58
2020	138 328,58	12 067,30	2 435,54	0,00	14 502,84	126 261,28
2021	126 261,28	12 288,43	2 214,41	0,00	14 502,84	113 972,85
2022	113 972,85	12 513,61	1 989,23	0,00	14 502,84	101 459,24
2023	101 459,24	12 742,93	1 759,91	0,00	14 502,84	88 716,31
2024	88 716,31	12 976,43	1 526,41	0,00	14 502,84	75 739,88
2025	75 739,88	13 214,21	1 288,63	0,00	14 502,84	62 525,67
2026	62 525,67	13 456,36	1 046,48	0,00	14 502,84	49 069,31
2027	49 069,31	13 702,95	799,89	0,00	14 502,84	35 366,36
2028	35 366,36	13 954,04	548,80	0,00	14 502,84	21 412,32
2029	21 412,32	14 209,73	293,10	0,00	14 502,83	7 202,59
2030	7 202,59	7 202,59	48,83	0,00	7 251,42	0,01
Sous-total		150 178,73	16 603,92	0,00		
Total		150 178,73	16 603,92	0,00		

BUDGET COMMUNE ALBOUSSIÈRE					
Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créar					
Année	Capital		Intérêts	Capital restant	
2019	927 859,82	95 752,72	32 824,15	128 576,87	832 107,10
2020	832 107,10	98 208,51	29 164,76	127 373,27	733 898,59
2021	733 898,59	91 928,40	25 409,91	117 338,31	641 970,19
2022	641 970,19	94 248,75	21 885,96	116 134,71	547 721,44
2023	547 721,44	74 563,10	18 270,76	92 833,86	473 158,34
2024	473 158,34	76 176,68	15 453,58	91 630,26	396 981,66
2025	396 981,66	77 853,19	8 403,06	86 256,25	323 228,79
2026	319 128,47	61 250,93	9 700,29	70 951,22	257 877,54
2027	257 877,54	62 252,77	7 494,85	69 747,62	195 624,77
2028	195 624,77	63 288,42	5 255,60	68 544,02	132 336,35
2029	132 336,35	38 971,26	2 981,42	41 952,68	93 365,09
2030	93 365,09	16 876,85	2 124,47	19 001,32	76 488,24
2031	76 488,24	17 292,42	1 708,90	19 001,32	59 195,82
2032	59 195,82	17 718,25	1 283,07	19 001,32	41 477,57
2033	41 477,57	18 154,54	846,78	19 001,32	23 323,03
2034	23 323,03	18 601,58	399,74	19 001,32	4 721,45
2035	4 721,45	4 721,45	28,88	4 750,33	0,00
Sous-total		927 859,82	183 236,18		
Total		927 859,82	183 236,18		

Questions diverses :

- **Activité sportive** : Il est évoqué la possibilité pour la commune d'accompagner le club de judo avec l'achat de tapis de judo (à installer dans la salle communale). Un 1^{er} devis pour 60 tapis = 1700€HT environ. Sébastien DELARBRE est chargé, par l'assemblée, de proposer 2 autres devis pour faire un choix.

- **Bâtiment communal/loyer** :
 - Prix du m² pour fixer le montant du loyer du pôle médical : proposition de 80€/m² = vote au prochain CM.
 - Par courrier, Madame Deval a informé la mairie qu'elle dépose le préavis (fin le 1^{er} avril) du bail concernant la location de son institut de beauté.

- **Camping** : il pourrait être intéressant de faire une plaquette de communication type flyer à déposer chez les commerçants

- **Lotissement de BERGERON** : Division du terrain de Bergeron pour de futurs projets de construction = à quel moment la commune peut l'envisager ?

- **Urbanisme** : Facturation des Cu (certificat d'urbanisme) et détails de la participation au service ADS de la CCRC. Pour information, voici le nombre de dossier déposé entre le 1^{er} décembre 2017 et le 30 novembre 2018 pour la Commune d'Alboussière et prix unitaire :
 - 8 - Permis de construire : 320€
 - 28 - Déclaration Préalable : 69€
 - 30 - Certificat d'Urbanisme Information : 23€
 - 10 - Certificat d'Urbanisme Opérationnel : 206€
 - 1 - Permis d'Aménager : 457€

FIN DE SEANCE 22H50

